



Communauté de Communes

Mamers, le 18 juin 2024

LE PRESIDENT

A

Monsieur PIGNE André
Président,
Communauté de communes
du Gesnois Bilurien
Parc des Sittelles
72450 Montfort le Gesnois

Dossier suivi par : Valentine GROUAS
Service : Aménagement du territoire
Tél : 02 43 97 78 79
Mail : amenagement-territoire@mainesaosnois.fr

Objet : Sollicitation de la Communauté de communes du Gesnois Bilurien pour faire connaître les observations sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Monsieur le Président,

Cher Ami,

Vous m'avez fait parvenir, par courrier du 11 juin 2024, une sollicitation pour soumettre d'éventuelles observations, et corrections au projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunale valant Programme Local de l'Habitat.

Après lecture de ces documents, il apparaît que la Communauté de communes Maine Saosnois, n'a pas d'observation, ni de correction à donner sur vos documents.

Je vous souhaite une bonne continuation dans votre projet et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Président,

Tris amical

Frédéric BEAUCHEF

**Siège : 7, place Henri Coutard – 72260 Marolles-les-Braults
Téléphone : 02 43 34 16 48 – Mail : accueil@mainesaosnois.fr**

Antenne Mamers : 3, rue Ernest Renan – 72600 MAMERS – Tél : 02.43.97.25.31
Antenne Bonnétable : 8, rue Mazagran – 72110 BONNETABLE – Tél : 02.43.29.00.01